



Fenêtre sur l'Europe

N° 84- Juillet 2008

© MINEIE – DGTPE

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

L'ICD

L'INSTRUMENT DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Rédacteur : Roger Del Rio
Roger.delrio@missioneco.org

L'Instrument de Coopération au Développement (ICD) a la particularité de regrouper au sein d'un même instrument financier d'aide extérieure, d'une part, des zones géographiques très variées et, d'autre part, cinq programmes thématiques. Cet article ne traitera que de l'aspect géographique de l'ICD.

La base légale de l'ICD est le règlement conjoint du Parlement européen et du Conseil n° 1905/2006 qui alloue 10 Mds€, pour la période 2007-2013, pour les programmes géographiques à destination des pays en développement d'Amérique latine, d'Asie, d'Asie centrale ainsi que l'Irak, l'Iran, le Yémen et l'Afrique du Sud.

I.

LA PROGRAMMATION

La mise en œuvre de l'ICD s'appuie sur trois types de documents de programmation.

Les documents de stratégie

Dès l'été 2005, la Direction générale des relations extérieures (DG RELEX) de la Commission européenne (CE), au travers de ses délégations implantées dans les divers pays concernés, a élaboré des Documents de Stratégie Régionaux (DSR) et des Documents de Stratégie Pays (DSP) pour chacune des zones pour lesquelles un programme sera mis en œuvre¹. Ces documents, qui sont établis pour l'ensemble de la période financière 2007-2013, définissent les secteurs de concentration de l'aide, tels qu'ils résultent de la concertation avec les gouvernements des pays concernés pour les DSP ou les organismes régionaux pour les DSR et d'un processus de coordination avec les ambassades des états membres européens et de dialogue avec la société civile.

L'ensemble des documents de stratégie a été adopté, après approbation par le comité de gestion de l'ICD, entre novembre 2006 et juillet 2007.

Les Programmes Indicatifs Pluriannuels

Les documents de stratégie sont déclinés plus précisément en Programmes Indicatifs Pluriannuels (PIP) qui portent sur la période 2007-2010. Ils contiennent une présentation plus détaillée des objectifs à atteindre et des éléments chiffrés plus précis, pouvant aller jusqu'à un chronogramme prévisionnel de mise en œuvre de l'aide. Ces documents ont été adoptés conjointement avec les DSP/DSR. Ces PIP feront l'objet

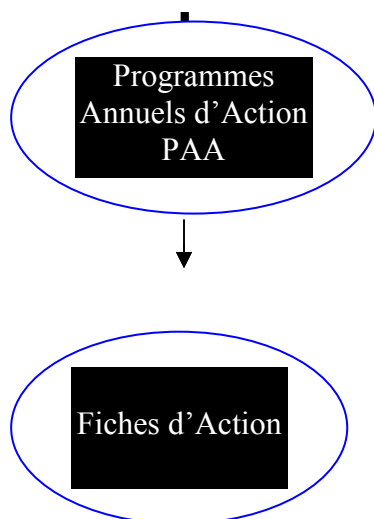
Les Documents de Stratégie Régionale :

- Asie
- Asie centrale
- Amérique latine
- Amérique centrale
- Communauté Andine des Nations
- Mercosur

DSP	2007-2013
1 ^{er} PIP	2007-2010
EVALUATION	2009
2 ^e PIP	2011-2013



¹ A l'exception de Cuba, de l'Irak, de l'Iran et de la République démocratique de Corée.



d'une évaluation à partir de 2009 afin d'ajuster éventuellement les moyens à mettre en œuvre et préparer les PIP 2011-2013.

Les Programmes Annuels d'Action

A la suite de missions d'identification généralement confiées à des consultants extérieurs dans le cadre de contrats-cadres, l'office de coopération de la CE EuropeAid décline les PIP chaque année² en Programmes Annuels d'Actions (PAA), documents opérationnels qui se composent de deux parties : i) un document rappelant le contexte local et résumant les actions qui vont être mises en œuvre, ii) une ou plusieurs annexes composées des fiches d'action (FA) et éventuellement de documents complémentaires, généralement des cadres logiques. Les fiches d'action décrivent en une dizaine de pages les projets : descriptif, autorité adjudicatrice, type de marché, montant, calendrier de mise en œuvre, ... Pour être complet, il faut préciser que la CE peut proposer, dans des cas souvent liés à l'urgence de la situation, des actions avant l'adoption du PAA ou non prévues au PAA ainsi qu'en l'absence de programmation (cas de l'Irak).

Pour 2007, l'adoption des PAA est intervenue de manière tardive, en raison des retards pris dans l'instruction des documents de stratégie, à compter du mois de juin 2007 et s'est poursuivie jusqu'au mois de novembre.

Les PAA permettent à la CE, après la signature d'une convention de financement avec les autorités des pays concernés, le lancement des consultations sous forme d'appels d'offres ou d'appels à propositions mis en œuvre soit par la CE elle-même (généralement à travers ses délégations sur place), soit par les administrations du pays bénéficiaire.

II.

LES SECTEURS DE L'AIDE

L'analyse des programmations pluriannuelles 2007-2010 permet de dégager les grandes orientations sectorielles de l'aide extérieure de l'Union européenne vers les pays de l'ICD. Ces orientations s'avèrent très différenciées en fonction de la zone à laquelle elles s'appliquent :

<i>Amérique latine</i>	<i>Asie</i>	<i>Asie centrale</i>
Cohésion sociale : 36 %	Education, culture : 21%	▸ Total Coopération régionale dans le cadre du volet régional du PIP : 30%
Education, culture : 22 %	Cohésion sociale : 19%	▪ Education : 8 %
Intégration régionale : 15 %	Santé : 15%	▪ Energie : 7 %
Appui à l'économie et au commerce : 9 %	Gouvernance, état de droit : 14%	▪ Transports : 5 %
Gouvernance, état de droit : 7 %	Actions post-conflits : 7%	▪ Environnement : 5 %
Environnement : 5 %	Environnement : 7%	▪ Gestion des frontières : 5 %
Lutte contre le trafic de drogues : 4 %	Appui à l'économie et au commerce : 6%	▸ Total Coopération bilatérale dans le cadre des volets bilatéraux du PIP : 70 %
Divers : 2 %	Intégration régionale : 4%	▪ Réduction pauvreté
	Coopération économique avec l'UE : 3%	▪ Gouvernance et réforme économique.
	Dialogues avec l'UE : 2%	
	Divers : 2%	

² Tous les pays ne font pas l'objet d'une programmation annuelle chaque année. Les pays disposant d'une enveloppe budgétaire pour 2007-2010 modeste peuvent voir ce budget engagé en un seul PAA (cas par exemple du Chili). D'autres pays importants n'ont pas eu de PAA en 2007 (cas de la Chine)

III.

BUDGETS ALLOUÉS PAR LES PAA

Programmation régionale :

Zone	Montant M€
Amérique Latine	120,1
Asie	118,1
Asie Centrale	14,4
Mercosur	12,0
CAN	7,2
Moyen Orient	3,0

Les budgets alloués en 2007 dans le cadre des PAA mais aussi hors PAA sont les suivants :

Pays	Montant M€	Pays	Montant M€
Inde	122,5	Philippines	14
Iraq	87,7	Guatemala	11
Indonésie	42	Colombie	10,4
Bolivie	41,4	Laos	10,4
Viêt Nam	33	Mongolie	10
Bangladesh	30	Honduras	9
Myanmar/Birmanie	28	Tadjikistan	9
Chili	25,4	Venezuela	8
Cambodge	23,1	Mexique	6,3
Uruguay	20	Turkménistan	6
Pakistan	20	République kirghize	4,6
Nicaragua	19,3	Thaïlande	4,4
Kazakhstan	19	Sri Lanka	4
Pérou	17	Ouzbékistan	3
Yémen	16	Brésil	2

IV.

EXEMPLES D'ACTION

Les documents de programmation sont disponibles sur notre site internet :

www.rpfrance.org/ce/index.asp

Cette base de données permet de sélectionner les documents sur un critère géographique et/ou sectoriel

Parmi la centaine de fiches d'action adoptées en 2007, voici deux exemples tels que présentés sur notre site faisant apparaître les informations extraites de ces documents, l'un pour un projet dans le cadre d'un appel à propositions et l'autre pour un appel d'offres.

a) Appel à propositions

Contrairement à l'appel d'offres qui est entièrement financé par la CE, l'**appel à propositions** fait appel à un financement partiel de la part de l'opérateur qui va y répondre. Ainsi, la CE définit un but à atteindre ; à charge à l'opérateur ou au consortium de proposer un projet permettant de contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Les appels à propositions comportent une part de subvention apportée par la CE, généralement variable entre 50 % et 90 %, l'opérateur complétant le financement du projet.

Au terme d'une procédure d'évaluation interne, la CE sélectionne les projets les plus pertinents compte tenu du budget global alloué au programme.

La procédure de consultation peut être scindée en 2 étapes :

- ☛ remise d'une note de conception
- ☛ puis présentation d'un projet détaillé par les seuls opérateurs présélectionnés sur la base de leur note de conception.

Programme SWITCH-Asia, promotion d'une consommation et d'une production durables :

L'objectif de ce programme est de promouvoir, d'une part, les technologies et moyens de production durable (développement de produits, de process et de services moins polluant et plus efficace dans leur utilisation des ressources) et d'autre part d'encourager un comportement de consommation durable. Ces deux thèmes (production durable et consommation durable) feront l'objet de projets subventionnés.

Le premier thème vise en priorité les PME asiatiques. Ce programme s'applique à tous les pays asiatiques éligibles (l'ensemble des pays asiatiques en développement) ; des dispositions seront prises pour encourager des projets en faveur des pays et régions les moins avancés (cofinancement à hauteur de 90%, contre 80% pour les autres pays) ; des plafonds seront appliqués aux projets en faveur de la Chine et de l'Inde afin que ces deux pays ne soient pas surreprésentés.

Ces projets seront gérés par les délégations de la Commission dans les pays concernés après une procédure d'appel à propositions qui sera pilotée depuis Bruxelles. L'appel à propositions a été lancé fin de l'année 2007, pour une signature des contrats au plus tard avant la fin 2008. Les subventions pour les projets de production durable s'établiront dans une fourchette de 1 à 2,5 millions d'euros et de 0,5 à 1 millions d'euros pour les projets de consommation durable.

b) Appel d'offres

Projet de cartographie et de cadastrage CARCAVEN :

Accès aux appels à propositions ou aux appels d'offres d'EuropeAid :

<http://ec.europa.eu/europeaid/cgi/frame12.pl>

Ce projet conduit par l'Institut géographique vénézuélien Simon Bolivar (IGVSB) prévoit la couverture géodésique de 153 municipalités, la cartographie urbaine de 142 d'entre elles et le cadastrage dans 40 municipalités pilotes. L'appui de la CE couvrira l'ensemble de ces activités ainsi qu'une part de formation des équipes de l'IGVSB. Les appels d'offres qui seront lancés par la Commission porteront essentiellement sur des prestations d'assistance technique (460 K€), la réalisation d'études (4,6 M€) ainsi que la fourniture d'équipements (3,19 M€).

V. CONCLUSION

L'exploitation des documents de programmation permet aux opérateurs d'anticiper de plusieurs mois sur le lancement des consultations par la CE. Ceci est un avantage comparatif appréciable car il permet de se préparer très en amont et notamment de constituer des consortia avec les partenaires européens et/ou locaux les plus indiqués.

La faible représentation du secteur des infrastructures (énergie, transport, environnement) dans l'ICD (sauf pour l'Asie centrale) fait de cet instrument un terrain privilégié, d'une part, pour les contrats de service et d'assistance technique, intéressant notamment le secteur privé (appels d'offres) et, d'autre part, pour les subventions aux organisations non gouvernementales et aux acteurs non étatiques (appels à propositions).

VI. POUR EN SAVOIR PLUS...

A commander auprès d'UBIFRANCE : www.ubifrance.fr

- Vade-mecum sur les programmes européens d'aide extérieure – juin 2008 (UBIFRANCE/CEC) : 77€ HT

Sur demande auprès de : roger.delrio@missioneco.org
sylvie.clavier@missioneco.org

-Fiche de présentation de l'ICD – avril 2008
-Tableau synthétique des programmations géographiques.

BLOC NOTE

Dates indicatives des prochains comités de gestion

ICD	Roger Del Rio	8 Juillet 2008
IEVP	Patrice Budry	10 Juillet 2008
FED	Valentine Delcoustal	11 Juillet 2008
ECHO	Sylvie Clavier	17 Juillet 2008
IPA	Lionel Franceschini	18 Juillet 2008

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Economique et Commercial - Cellule Entreprises & Coopération (adresser les demandes à pierre.vernhes@missioneco.org).

Clause de non-responsabilité

Le Service Economique et Commercial - Cellule Entreprises & Coopération s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Éditeur :
Service Economique-Cellule Entreprises & Coopération
Adresse : 14, Place de Louvain, B-1000 Bruxelles
Directeur de la publication : Pierre Vernhes (<mailto:pierre.vernhes@missioneco.org>)
Mise en page : Sylvie Clavier
Revu par : Pierre Vernhes
Date de parution: juillet 2008
ISSN : en cours d'inscription
Abonnement :
En ligne : <http://extranet.dgtpe.fr/diffusion>
e-mail : sylvie.clavier@missioneco.org